

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 octobre 2006

CP 06/10-35

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

◆ A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

◆ Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

♦ Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 19 septembre 2006 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

**ASSOCIATION MOISSAGAISE DES INDEPENDANTS,
COMMERCANTS ET ARTISANS (AMICA)**

1°) Salon du Chocolat à Moissac du 6 au 8 octobre 2006

L'Association des Commerçants de Moissac envisage d'organiser le troisième salon départementale du Chocolat les 6, 7 et 8 octobre 2006 pendant la semaine du goût.

Ce salon, unique en Midi-Pyrénées, a connu un succès sans précédent l'an dernier : 7 000 entrées en 2 jours.

Toutefois, les chocolatiers venus de toute la région ne peuvent envisager de renouveler cette opération sans la location de rafraîchisseurs d'air. En effet, l'année dernière, la chaleur avait altéré le chocolat et les visiteurs avaient trouvé les conditions d'organisation du salon assez pénibles.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération est estimé à **22 400 €** dont le détail ci-dessous :

- La dépêche	5 500,00 €
- Rafraîchisseurs d'air	4 200,00 €
- Location affichage 4x3 Agen Cahors	2 000,00 €
- Sérigraphie affichage 4 x 3 JCB	2 000,00 €
- Moquette	1 500,00 €
- Atelier enfants	1 000,00 €

- Nostalgie	783,00 €
- Animateur (3 jours + nocturne)	700,00 €
- Location Hall de Paris	660,00 €
- Frais inauguration et conférence de presse	650,00 €
- Affiches, fascicules et programmes	750,00 €
- Gardiennage	550,00 €
- Fontaine à chocolat (location + transport + chocolat à fondre)	640,00 €
- Petits chocolats dégustation	322,00 €
- Chocolats de Paris	250,00 €
- Boissons (bar)	250,00 €
- Téléphone	160,00 €
- Chasselas pour fontaine	140,00 €
- Timbres	106,00 €
- Hôtesse	100,00 €
- SACEM	77,97 €
- SPRE	61,03 €

TOTAL	22 400,00 €
--------------	--------------------

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Bénéfice bar	400,00 €
- Cotisations stands exposants	4 000,00 €
- Entrées payantes (5 000 x 2 €)	10 000,00 €
Subventions	
- CCI	500,00 €
- Chambre des Métiers	500,00 €
- Mairie (acquis)	3 000,00 €
- Conseil Général (sollicitée)	1 500,00 €
- Conseil Régional (acquis)	2 500,00 €

TOTAL	22 400,00 €
--------------	--------------------

L'Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artisans (AMICA) sollicite une aide départementale d'un montant de **1 500 €** pour l'organisation du troisième salon du chocolat du 6 au 8 octobre 2006.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artisans l'aide départementale suivante :

- **1 500 €** pour l'organisation du troisième salon du chocolat qui aura lieu du 6 au 8 octobre 2006.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

2°) Mise en oeuvre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy : programme d'actions touristiques 2005

Suite à la réalisation de l'étude touristique sur son territoire, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et ses partenaires ont fixé dans le cadre d'une convention de partenariat, leur stratégie de développement touristique et les modalités de mise en oeuvre.

Cette convention validée par les Communautés de Communes constitutives du Pays Midi-Quercy établit un système de collaboration entre les différents partenaires dans le but de mettre en oeuvre le programme d'actions touristiques de Pays et d'optimiser l'efficacité des actions engagées, au titre de l'année 2005 en particulier.

Les actions menées dans une tradition de partenariat avec les organismes départementaux et régionaux, dans le domaine du tourisme, se sont concrétisées par des habitudes de travail en réseau et l'élaboration de projets de développement communs : guide d'accueil touristique, réseau d'accueil et d'informations (OTSI, points d'informations), promotion et communication communes (salons du tourisme de Toulouse, Cheval Prestige en Midi-Pyrénées), mise en place d'une formation professionnalisante (accueil et informations, communication promotion, production, mise en marché...) .

Le programme d'actions touristiques présenté par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est à la fois la formalisation et la reconnaissance de ce travail réalisé en concertation et qui s'est poursuivi pour l'année 2005.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'est élevé à **114 453,19 €** et se décompose comme suit :

* Accueil et Information	
- Equipement informatique des Offices de Tourisme, achat du logiciel Filemaker pro et des applications "demandes d'infos", équipement des Offices de Tourisme et des Bistrots de Pays de bornes interactives, fourniture des Offices de Tourisme en bonbons bio pour l'accueil des enfants	33 121,91 €
* Communication et Promotion	
- Conception charte graphique et déclinaison guides découvertes, guide pratique, totems, papier en-tête, traduction, impression	78 548,46 €
* Observation de l'activité touristique	
- Enquête clientèle et achat du logiciel de traitement MODALIZA	2 462,82 €
* Promotion	
- Rencontre nationale du tourisme et des loisirs sportifs de nature	320,00 €

TOTAL	114 453,19 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	22 890,29 €
- Union Européenne (Leader +) (30 %)	34 335,95 €
- Conseil Régional (30 %)	34 335,95 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée) (20%)	22 891,00 €

TOTAL	114 453,19 €

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy sollicite une aide départementale d'un montant de **22 891 €** pour la mise en oeuvre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy : programme d'actions touristiques 2005.

Cette opération est inscrite en année 2 du Contrat de Pays Midi-Quercy.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy l'aide départementale suivante :

- **22 891 €** pour la mise en oeuvre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy : programme d'actions touristiques 2005 (Contrat de Pays Midi-Quercy – Année 2).

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE MOISSAC

3°) Valorisation des sentiers de randonnée et du tourisme de randonnée sur le territoire du Moissagais

La pratique de la randonnée pédestre est le loisir préféré de la clientèle touristique. A Moissac comme ailleurs, les touristes recherchent une activité familiale, adaptée à leur niveau, simple d'accès et gratuite. La randonnée, est, de ce point de vue, une cible marketing maîtrisée pour deux raisons :

- 1°) le GR 65 traverse de part en part le territoire départemental,
- 2°) un réseau de PR existe déjà.

En terme d'aménagement du territoire, la randonnée permet d'irriguer tout un territoire et de le faire vivre.

L'Office de Tourisme présente deux dossiers dans cette perspective : le premier qui sera examiné en Fonds Départemental d'Intervention Touristique au titre de la politique des sentiers de randonnée ; le deuxième qui est présenté au Comité technique de Fonds de Promotion et qui s'intitule "les circuits des saveurs".

Cette opération a pour objectif de valoriser le territoire fruitier de Moissac, verger de Midi-Pyrénées. Cette activité arboricole façonne les paysages, le patrimoine rural et les gens.

Les chemins des saveurs, initiés par le SIVOM de Moissac, permettent, grâce à des randonnées accompagnées, de faire découvrir aux touristes une culture et un savoir-faire. Les chemins sont soutenus et valorisés par les "Sites Remarquables du Goût".

L'Office de Tourisme de Moissac a organisé pendant l'été trois chemins des saveurs le mardi 20 juin, le mardi 18 juillet et mardi 8 août, sur une base de 20 personnes par sortie.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **2 220 €** et se décompose comme suit :

- Temps estimé de travail OMT (préparation)	1 120,00 €
- Temps estimé de travail OMT (guidage)	480,00 €
- Assurance rando	120,00 €
- Communication	500,00 €

TOTAL	2 220,00 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Vente randonnées : 60 pax x 4,18 € HT	250,00 €
- Fond propre Office de Tourisme	1 270,00 €
. Subvention Conseil Général (sollicitée)	700,00 €

TOTAL	2 220,00 €

l'Office Municipal de Tourisme de Moissac sollicite une aide départementale d'un montant de **700 €** pour la valorisation des sentiers de randonnée et du tourisme de randonnée sur le territoire du Moissagais.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Office Municipal de Tourisme de Moissac l'aide départementale suivante :

- **700 €** pour la valorisation des sentiers de randonnée et du tourisme de randonnée sur le territoire du Moissagais.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur les subventions que je vous propose d'allouer :

- **1 500 €** à l'Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artsans pour l'organisation du troisième salon du chocolat du 6 au 8 octobre 2006,

- **22 891 €** au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour la mise en oeuvre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy : programme d'actions touristiques 2005 (Contrat de Pays Midi-Quercy – Année 2),

- **700 €** à l'Office Municipal de Tourisme de Moissac pour la valorisation des sentiers de randonnée et du tourisme de randonnée sur le territoire du Moissagais.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental à l'article 657412, sous-fonction 91.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 octobre 2006

CP 06/10-35

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION
PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE**

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la Commission départementale de promotion réunie le 19 septembre 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :

- 1 500 € à l'Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artisans pour l'organisation du troisième salon du chocolat du 6 au 8 octobre 2006 ;
- 22 891 € au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour la mise en oeuvre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy : programme d'actions touristiques 2005 (Contrat de Pays Midi-Quercy – Année 2) ;
- 700 € à l'Office Municipal de Tourisme de Moissac pour la valorisation des sentiers de randonnée et du tourisme de randonnée sur le territoire du Moissagais ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du Budget Départemental.

Pour l'adoption : 9 voix

N'a pas participé au vote : Monsieur le Président du Conseil Général

Adopté.

Le Président,